

Colloque

Les périmètres d'application du droit du travail

Vendredi 2 mars 2018, Pey-Berland

Pôle juridique et judiciaire, amphi Duguit,
35 place Pey-Berland, Bordeaux

unité économique et sociale

le groupe

entreprise

périmètres d'application

établissement distinct

le territoire

droit du travail

branche professionnelle

Colloque organisé par l'Institut du travail de Bordeaux

université
de BORDEAUX



Matinée

8 h30 *Accueil des participants*

9 h *Allocutions d'ouverture*

Gilles Auzero,

professeur à l'université de Bordeaux, Comptrasec, UMR 5114 CNRS

Valérie Lacoste-Mary,

directrice de l'Institut du travail de Bordeaux, maître de conférences-HDR, Comptrasec, UMR 5114 CNRS - université de Bordeaux

I – L'entreprise : regroupements et démembrements

9 h30 *La caractérisation de l'établissement distinct*

Cyril Wolmark, *professeur à l'Université Paris-Nanterre, IRERP*

10 h *L'unité économique et sociale : approche conventionnelle*

Christophe Radé, *professeur à l'université de Bordeaux, CERFAPS EA 4600*

10 h20 *L'unité économique et sociale, l'approche juridictionnelle*

Laurence Pécaut-Rivolier, *conseiller à la Cour de cassation*

10 h40 *Débats*

11h *Pause*

11 h15 *L'entreprise transnationale : quelle réalité ?*

Fabienne Jault-Seseke, *professeur à l'Université de Versailles Saint Quentin (Paris Saclay)*

11 h45 *Le groupe de sociétés : quelle(s) définition(s) ?*

Magali Gadrat, *maître de conférences à l'Université Paris XIII*

12 h15 *Débats*

12 h30 *Pause-Déjeuner*

II – Au-delà de l'entreprise

14 h *La branche professionnelle : naissance et devenir*

Jérôme Porta, professeur à l'université de Bordeaux, Comptrasec,
UMR 5114 CNRS

14h30 *Le territoire*

Sébastien Tournaux, professeur à l'université de Bordeaux, Comptrasec,
UMR 5114 CNRS

15 h *Débats*

15h15 *Pause*

15h30 *Synthèse*

Frédéric Géa, professeur à l'Université de Lorraine,
directeur de l'Institut François Génys EA 7301

16 h *Fin des travaux*



Les périmètres d'application du droit du travail

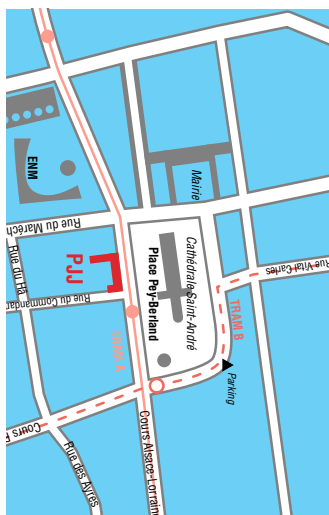
Pour les avocats :

journée validée au titre de la formation continue des avocats, inscription préalable obligatoire. Modalités et tarifs : contacter l'Institut du travail. Journée non éligible au FIP-PL.

Pour les autres participants : ENTRÉE LIBRE

déjeuner sous réserve d'inscription préalable avant le 16 février 2018, Modalités et tarifs : contacter l'Institut du travail

Venir au Pôle juridique et judiciaire



Depuis la gare de bordeaux (20 mn env.)

› gare Saint-Jean, prendre la ligne **tram C** (direction **Les Aubiers**), descendre arrêt **Porte de Bourgogne** et prendre la ligne **tram A** (direction Mérignac), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

Depuis la gare de Pessac centre (30 mn env.)

› prendre la ligne **tram B** arrêt **Pessac centre** (direction Bassins à flot / Claveau), descendre arrêt **Hôtel de ville**.

Depuis l'aéroport (50 mn env.)

› prendre le bus **liane 1** jusqu'à Gambetta, rejoindre la rue Vital Carles et prendre la ligne **tram B** arrêt **Gambetta** (direction Pessac Centre), descendre arrêt **Hôtel de ville**.